

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE 29 JUIN 2026**

|                |    |
|----------------|----|
| EN EXERCICE :  | 15 |
| PRÉSENTS :     | 13 |
| Procurations : | 2  |
| Absent :       | 0  |

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

**Présents par procuration** Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur DOLADILLE Damien.

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Madame TREBUCHON Géraldine

**8 - OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE – ANNEE 2026**

Compte tenu du coût de fonctionnement par élève de l'école publique de Saint-Alban, Monsieur le Maire propose de porter à 1 150 € la participation demandée par élève aux communes scolarisant des enfants sur l'une des deux écoles de Saint-Alban.

Cette participation exclue les frais de participation à la vie scolaire (46 € par enfant), la participation à hauteur de 30 % de leur coût des projets pédagogiques scolaires, ainsi que les frais relatifs à la cantine.

Considérant que 7 élèves sur un effectif de 29 à l'Ecole publique viennent d'une commune extérieure (24.14 %) et que 12 élèves sur 58 qui comptent l'Ecole Saint-Régis viennent d'une commune extérieure (20.69 %).

La répartition par commune est la suivante :

- Fontans : 1 élève à l'Ecole publique, 2 élèves de l'Ecole Saint-Régis. Participation demandée :  $3 \times 1150 \text{ €} = 3\,450 \text{ €}$  ;
- Saint-Denis-en-Margeride : 2 élèves de l'Ecole publique, 5 élèves de l'Ecole Saint-Régis (dont 2 enfants en garde alternée) Participation demandée :  $6 \times 1150 \text{ €} = 6\,900 \text{ €}$  ;
- Lajo : 3 élèves à l'Ecole publique, 2 élèves à l'Ecole Saint-Régis. Participation demandée :  $5 \times 1150 \text{ €} = 5\,750 \text{ €}$  ;
- Les Laubies : 1 élève à l'Ecole publique, 1 élève fréquente l'Ecole Saint-Régis. Participation demandée :  $2 \times 1150 \text{ €} = 2\,300 \text{ €}$  ;
- Serverette : 2 élèves à l'Ecole Saint-Régis (dont 1 enfant en garde alternée). Participation demandée :  $1.5 \times 1150 \text{ €} = 1\,725 \text{ €}$ .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus énoncées.

Le Maire,

Samuel SOULIER

